



Lieu d'activité

Par adx

Bonjour,

Sur mon contrat de travail, il est écrit :

Lieu d'exercice d'activité : Nancy

Lieu de rattachement administratif : Lyon

Unité d'affectation : Rhône-Alpes

Est-ce que mon entreprise peut m'envoyer travailler sur Paris au lieu de Nancy SVP ?

Merci bcp

A

Par ESP

Bonjour

Vous devriez faire éclaircir ce point par votre employeur.

Par adx

Merci, mais non ...

L'intérêt de mon employeur est évidemment de m'envoyer à Paris dans mon cas, mais je me demandais si légalement il ne devait pas me laisser à Nancy par rapport au lieu d'exercice d'activité.

D'où cette question d'ordre juridique.

Merci qd même ...

Par ESP

Votre employeur ne peut changer votre lieu d'exercice, figurant au contrat de travail, sans votre accord.

Sauf dans le cas où il y figure une clause de mobilité...

Par adx

Merci beaucoup !

C'est ce que je pensais, j'en voulais la confirmation.

Et aucune clause de mobilité pour info ..

Bon WE

A

Par ESP

Pour vous être utile